



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### La Banque Postale

Question écrite n° 37306

#### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les appréhensions des agents généraux d'assurance quant à la Banque postale, filiale du groupe La Poste, qui souhaite obtenir le droit de vendre de l'assurance dommage. Les agents généraux d'assurance soulignent que ce mélange des genres, les activités de La Poste et de la Banque postale n'étant en rien séparées, peut s'avérer préjudiciable pour le consommateur, en particulier dans un domaine où l'offre personnalisée et adaptée est un impératif. Ils évoquent également la présence de nombreux acteurs ainsi que d'une offre large, sur un secteur éminemment concurrentiel, permettant difficilement l'émergence d'un nouveau protagoniste. Enfin, pour ce métier de plus en plus complexe et technique, les agents généraux se doivent de posséder expertise et professionnalisme, ce qu'un nouvel acteur ne saurait apporter en permettant au consommateur de bénéficier du service optimum que celui-ci est en droit d'attendre. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37306

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 2008, page 10596

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)